

COMPTE RENDU
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 juin 2023

Le neuf juin deux mille vingt trois à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

Date de la convocation : 01.06.2023

Présents :

BIRONNEAU Josiane – CHABROUX Patrice – MARTY Alain – BERTRAND Julien – LARCHER Jean Paul – McNAB Peter – DARDENNES Grégory – LABORIE Jean Marc – MECHEININ Jacky - POL Lenny – LAPOTRE Sylvain - THOMAS Cécile - ROBASZKIEWICZ Malgorzata

Absents: RANK Thomas - ROUY Jean Luc (pouvoir à Josianne BIRONNEAU)

Secrétaire de séance : Julien BERTRAND

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Début de séance à 20h00 pour élection des délégués aux élections sénatoriales. Selon le PV (Jean-Marc LABORY arrivé quelques minutes en retard ne participera pas)

Le maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- poursuite de la procédure de reprise de biens concernant un bâtiment et terrains en état d'abandon à Saint-Martin-de-Vers
- autorisation de location à la résidence Barbié pour l'accueil d'un groupe de scouts

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 Avril 2023

Le compte-rendu n'ayant pas été reçu, son approbation est reportée au prochain conseil municipal

Délibération :

Autorisation de location à la résidence Barbié pour l'accueil d'un groupe de scouts

Le maire rappelle que la société SARL CAPFLOGUI, repreneur retenu pour la location de la résidence Barbié en vue d'un accueil touristique ont souhaité abandonner leur projet compte-tenu de la réglementation qu'il leur serait imposée d'une présence humaine 24 heures/24.

Les Petits Frères des Pauvres, précédents locataires, bénéficiaient d'une dérogation à cette réglementation, dérogation qui s'est avérée ne pouvoir être reconductible.

Avant d'avoir connaissance de cette obligation mettant fin à leur projet la société SARL CAPFLOGUI s'était engagée pour l'accueil d'un groupe de scouts du 9 Juillet au 1^{er} Août 2023, des arrhes ayant déjà été versés.

La société SARL CAPFLOGUI ne pouvant maintenir ce projet il est demandé au conseil municipal une décision pour la reprise de cet engagement au compte de la commune.

L'accueil du groupe de scouts reste conforme à la réglementation, les chambres de la résidence n'étant pas utilisées. Le versement du solde du règlement sera fait au compte de la commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la reprise de ce contrat de location auprès des scouts par la commune.

Suite à cette validation le maire rappelle les difficultés rencontrées pour trouver un repreneur pour le site.

Plusieurs contacts ont été pris afin d'y permettre la reprise d'une activité utilisant les aménagements actuels permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Délibération

Poursuite de la procédure de reprise de biens concernant un bâtiment et terrains en état d'abandon à Saint-Martin-de-Vers

Julien BERTRAND expose les éléments ; le bâtiment connu sous le nom de « maison Price », ainsi que les terrains appartenant aux mêmes propriétaires sont à l'abandon depuis des années et font l'objet d'une procédure de reprise de biens en état d'abandon manifeste.

L'ensemble des biens a été évalué à 5304,00€ (cinq mille trois cent quatre euros) par le service du Domaine.

La phase administrative a été complétée avec un arrêté préfectoral du 3 Février 2023 reconnaissant l'intérêt public du projet de reprise de biens par la commune, cet arrêté ayant été notifié aux propriétaires par courriers recommandés avec avis de réception.

Pour poursuivre la procédure la commune doit faire une offre d'achat aux propriétaires et en absence d'accord déclencher la procédure d'acquisition par voie d'expropriation en saisissant la préfète aux fins de transmettre le dossier au juge de l'expropriation.

Considérant l'évaluation du Domaine de 5304,00€ (cinq mille trois cent quatre euros) ;

Considérant l'absence de réponse des propriétaires aux courriers de la commune depuis le début de la procédure ;

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'envoi aux propriétaires d'une offre d'achat des biens pour la somme de 5304,00€ (cinq mille trois cent quatre euros) et de saisir la préfecture pour acquisition par voie d'expropriation en cas d'absence de réponse ou d'accord des propriétaires dans les délais prévus par la loi.

Délibération

Adressage : approbation des noms de rues

La maquette des plaques de voiries a été transmise à la mairie par l'entreprise Signeaux Girod pour vérification. Les conseillers municipaux n'ont relevé aucune erreur.

Les noms des rues et voiries est validé à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération

Symictom : approbation des statuts suite à modifications

Le Symictom a transmis à la mairie des éclaircissements sur les modifications apportées aux statuts du syndicat, tel que requis par le conseil municipal lors de la réunion du conseil le 31 Mars 2023.

Après lecture de ces explications le conseil municipal valide la modification des statuts à 14 voix pour, 1 abstention.

Délibération

Adoption de la nomenclature M 57 au 1^{er} Janvier 2024 (obligation comptable)

Le conseil municipal valide l'adoption de la nomenclature à l'unanimité.

Délibération

Etude des devis pour la mission SPS pour les travaux d'aménagement du bourg de Saint-Cernin

Présentation de 3 devis reçus. Le conseil municipal valide à l'unanimité le mieux disant CSPS OCCITAN – Jean-Jacques ARRIX, pour un montant de 1450,00€ HT.

Délibération

Etude de devis de peinture de sol dans la grange associative à St-Cernin /

Etude de devis pour pose de dalles PVC dans la grange associative à St-Cernin

Patrice CHABROUX et Jacky MECHENIN explique les solutions qui avaient été proposées pour le sol dans la grange associative, à savoir un béton ciré, une résine ou des dalles PVC. Compte tenu des délais de mise en œuvre et coûts des deux premières options la solution de dalles PVC avait été retenue.

Le devis de la SARL TEVE NART, d'un montant de 3025,00€ HT est validé par le conseil municipal à l'unanimité.

Délibération

Etude de devis pour extension de la terrasse dans la grange associative à St-Cernin

Patrice CHABROUX et Jacky MECHENIN présente le devis de la société SOP Menuiserie, d'un montant de 3100,50€ HT, la pose des plots n'étant pas prévue dans le devis.

L'extension de la terrasse, non prévue dans le marché initial, est nécessaire au vu de l'utilisation du local.

La pose des plots sera vu auprès d'un artisan local, et une révision du plan de la rambarde sera vue pour prendre en compte l'extension de terrasse.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la société SOP Menuiserie.

Délibération

Etude de devis pour la pose de deux défibrillateurs à St-Cernin

Un devis de la société FAUCHE est présenté, pour la mise en place d'une alimentation électrique + pose de défibrillateur sur les sites de l'école et de la résidence Barbié.

Compte tenu de l'abandon du projet de reprise de la résidence Barbié par la SARL CAPFLOGUI, le conseil municipal annule la pose d'un défibrillateur sur ce site.

Le devis de la société FAUCHE est validé à l'unanimité pour le site de l'école

Délibération

Etude de devis pour vitrines réfrigérées

Patrice CHABROUX présente des devis de vitrines réfrigérées pour le local de la grange associative. Les matériels proposés dans les différents devis étant similaires, le conseil municipal valide à l'unanimité le moins disant, devis de Restaupro.com pour un montant de 861,24€ HT.

Il est rappelé qu'afin de faciliter la gestion du local communal de la grange associative, ouverte à toute association locale ou pouvant être mise à disposition pour des habitants, la commune préfère que les éléments mobiliers soient pris en charge par elle-même.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition de plantation de haie par la fédération de chasse

Jean-Marc LABORIE informe le conseil de la proposition à venir de la part de la fédération de chasse auprès des commune pour la plantation de haie, pour un linéaire maximum de 50 mètres. La fédération de chasse prendrait à sa charge cinquante plants, le paillage ainsi que les poteaux nécessaires.

Le conseil estimant qu'une haie serait utile au niveau de l'école, demande à Jean-Marc LABORIE de se rapprocher de la fédération afin de connaître les modalités pour se porter candidat.

Devis pour remplacement de lampadaire

Jacky MECHENIN présente un devis de TE46 pour le remplacement d'un lampadaire détérioré par le passage d'un camion dans la traversée du bourg de St-Cernin.

Le montant présenté de 2495,33€ HT, avec une participation maximale pour la commune de 1247,66€ paraissant trop élevé, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

La commune doit vérifier si le lampadaire est réparable et se rapprocher des propriétaire de la maison supportant le lampadaire afin de pouvoir éventuellement revoir son positionnement.

Demande d'un camp scout à Saint-Martin-de-Vers

Un groupe de scout a fait la demande de pouvoir séjourner sur le territoire au mois de Juillet.

Le conseil donne son accord pour une occupation du terrain du foirail, proche mairie de Saint-Martin-de-Vers, le lieu bénéficiant de toilettes publiques et d'un point d'eau.

Festival Sortie de Route

Alain MARTY indique un courrier reçu pour invitation au festival Sortie de Route, dont la troisième édition se déroulera du 11 au 13 Août 2023 à Lauzès.

Réunion Gestion de l'eau

Alain MARTY présente un courrier reçu pour invitation à participer à une réunion sur le thème de la gestion de l'eau devant se tenir le 15 Juin, tout conseiller municipal pouvant y participer.

Entretien de la commune

Le retour de certains habitants est mentionné, concernant un défaut d'entretien des végétaux sur les bourgs. Il est rappelé l'absence d'agent communal depuis mi-Avril pour raisons médicales, sans vision sur la date de sa reprise.

Aucune solution de remplacement n'a pu être trouvée à ce jour malgré des prises de contact auprès de professionnels, certains élus prenant à leur charge et sur leur temps des opérations d'entretien sur les sites prioritaires (abords bâtiments communaux et établissements recevant du public, stations d'épuration, containers à ordures,...)

Les élus espèrent une bonne participation des habitants à la journée citoyenne prévue le samedi 10 Juin pour les soutenir dans ces tâches.

Une intervention de Sylvain LAPOTRE, professionnel des espaces verts, est demandée. Cette intervention est souhaitée pour répondre uniquement à l'urgence mais ne pourra être pérennisée compte tenu du mandat d'élus de Sylvain LAPOTRE.

Boîte aux lettres collective défectueuse

Le conseil municipal est informé du mauvais état d'une boîte aux lettres collective, le matériel n'assurant plus la confidentialité. Il est indiqué que ce matériel est à la charge des services de La Poste, qui à ce jours n'ont pas donné suite à la demande des habitants concernés ni à la demande d'information de la mairie.

Patrice CHABROUX doit se renseigner du nouveau auprès des services de La Poste pour le remplacement de la boîte aux lettres collectives.

Dans le cas où le remplacement ou réparation ne serait pas possible le retour à des boîtes aux lettres individuelles restera possible.

Evènements de l'été du comité des fêtes de St-Martin-de-Vers

Aux fins de diffusion de l'information auprès des habitants, le conseil municipal est informé des évènements suivants à St-Martin-de-Vers :

- Vendredi 14 Juillet : repas à 19h30, bal musette à 21h00 et feu d'artifice à 23h00.

réservation au 06 87 85 89 35

- Dimanche 16 Juillet : brocante et vide grenier au foirail.

Demande d'élagage et entretien de chemin

Lenny POL indique avoir été informée de la nécessité d'entretien sur le chemin pédestre/VTT reliant le Roudayrès et Fages.

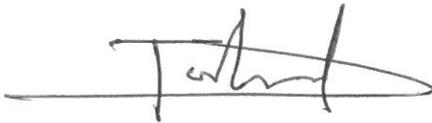
Ce chemin est situé sur les territoires de St-Sauveur-la-Vallée et de St-Martin-de-Vers, mais c'est sur la partie de St-Martin-de-Vers qu'une action est particulièrement nécessaire.

La mairie doit voir sur place les actions de nettoyage à mener.

Le conseil comportant 10 délibérations s'achève à 23h15

LES PECHS DU VERS, le 22 juin 2023

Le Secrétaire de séance
Julien BERTRAND



Le Maire
Alain MARTY

